

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 20 décembre 2018 à l'édifice municipal de Piopolis à 17 h 30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Michel Benoit
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire d'adoption du budget a été donné le 3 décembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire d'adoption du budget, le maire déclare la séance ouverte.

2018-12-188 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance extraordinaire d'adoption du budget est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice financier 2019 et sur le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de cette municipalité.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté tel que présenté sur l'avis de convocation :

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Monsieur le Maire Peter Manning, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le jeudi 20 décembre 2018 à 17 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

1. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020 et 2021
3. Période de questions
4. Levée de la séance

DONNÉ à Piopolis ce 3e jour du mois de décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-189 3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QUE la Municipalité doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent et ce, en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyée par le conseiller Michel Benoît,
Et résolu,

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 dont le document de référence démontrant des recettes de 1 482 103 \$ et des dépenses de fonctionnement de 1 482 103 \$ demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-12-190

4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020 ET 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953,1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

D'ADOPTER le programme triennal prévisionnel d'immobilisations pour les exercices financiers 2019 - 2020 -2021, tel que préparé et présenté à cette séance. Le document de référence est déposé en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2018-12-191

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,

QUE la séance soit levée; il est 17 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 20 décembre 2018 à l'édifice municipal de Piopolis à 18h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Michel Benoit
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 3 décembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

2018-12-192

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Michel Benoit,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation:

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Monsieur le Maire Peter Manning, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le jeudi 20 décembre 2018 à 18 h 00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

1. Dépôt du Règlement 2019-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt
2. Période de questions
3. Levée de la séance

DONNÉ à Piopolis ce 3e jour du mois de décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-12-193

**3 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2019-01 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET
LE TAUX D'INTÉRÊT**

Monsieur le Maire présente le projet de Règlement 2019-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt.

Ce projet de règlement a pour objet de régir les taux de taxes sur la valeur foncière, la tarification annuelle pour les services offerts par la Municipalité, le nombre de versements ainsi que le taux d'intérêt décrété pour l'année 2019. Voici le résumé :

	2019
--	-------------

Taxe foncière générale	0.793
Taxes foncière spéciale SQ	0.0837
Collecte des matières résiduelles Ordures	127\$/ bac 864\$/ conteneur 2 verges 1423\$/ conteneur 4 verges 1744\$/ conteneur 6 verges
Collecte des matières résiduelles Matières recyclables	20\$/ bac 685\$/ conteneur 2 verges 1103\$/ conteneur 4 verges 1385\$/ conteneur 6 verges
Collecte des matières résiduelles Matières organiques	56\$/bac
Service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques	207\$ (1 fois an) 104\$ (aux 2 ans) 52\$ (aux 4 ans)
Dépenses de fonctionnement	
Réseau d'aqueduc Réseau d'eaux usées	112\$/unité 213\$/unité
Remboursement des règlements d'emprunt	
Numéro 2002-03 (mise aux normes du puits) Numéro 2008-12 (infrastructures)	72\$/unité 528\$/unité

Le taux d'intérêt est de 12 %.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-12-194

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,

QUE la séance soit levée; il est 18 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil

de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire